

ARRETE

portant réglementation de la circulation sur la **RD 294**
Territoire des communes de **BIELLE**, et de **BILHERES D'OSSAU**

2021/DGAPID/060

Le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté n° 02-2021 DGAPID du 2 juillet 2021, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental, à Monsieur le responsable de l'UTD HAUT BEARN,

Considérant qu'en raison d'un blocage de la RD 934 pour le tournage de Nina and the Pig sur la commune de BILHERES, et pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le 27 septembre 2021 de 12h30 à 19h00, la circulation sera interdite sur la RD 294 entre les PR 4+860 et 5+630 commune de BIELLE et de BILHERES d'OSSAU, hors agglomération.

ARTICLE 2 : Une signalisation d'information préalable de la fermeture de la RD aux usagers sera diffusée et la mise en place de la déviation pour l'ensemble des usagers depuis BIELLE empruntera les RD 934, RD 920, RN 134 via OLORON et RN 134, RD 238 à ESCOT et inversement : à la charge de la pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Par dérogation à l'article 1 du présent arrêté, et suivant l'avancement du chantier :

- l'accès aux véhicules assurant une desserte locale pourra être autorisé ;

Seront considérées comme dessertes locales l'accès (aller ou retour) des véhicules :

- desservant les riverains à l'intérieur de la zone interdite à la circulation;
- effectuant des livraisons ou des prestations à l'intérieur de la zone interdite à la circulation.

- l'accès des véhicules des forces de l'ordre et des véhicules d'incendie et de secours sera facilité.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité du pétitionnaire LIONFISH FILMS 58 BD DE Rochechouart 75018 PARIS.

ARTICLE 5 : La fin des travaux sera matérialisée par l'enlèvement de la signalisation temporaire citée aux articles 2 et 3.

ARTICLE 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière, Gestion de Crise,
- ✓ M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ M. le Maire de BILHERES, de BIELLE, d'ESCOT
- ✓ M. le Président du Conseil Départemental, de la Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures départementales, Unité technique départementale de Pau Est Béarn
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire d'Oloron-Ste-Marie 1, et d'Oloron-Ste-Marie 2
- ✓ M GOMEZ Pierre, responsable de l'entreprise LIONFISH FILMS,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel du Département des Pyrénées-Atlantiques.

OLORON SAINTE MARIE, LE 9 SEPTEMBRE 2021

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PAR
DELEGATION,
LE RESPONSABLE DE L'UTD HAUT BEARN

Lionel GANSRE

BIELLE, le 13 09 2021
M. le Maire,



BILHERES, le 13 09 2021
M. le Maire,



ESCOT, le
M. le Maire,



LIONFISH FILMS

Oloron-Sainte-Marie, le 06 septembre 2021,

Unité Territoriale Départementale de Oloron-Saint-Marie
9 RUE DES BARATS,
64400 OLORON-SAINTE-MARIE,
05 59 36 39 58

Mini-série (8x30mn) : Nina and the Pig
Réalisateur : M. David André
Objet : Demande d'Autorisation de blocage d'une portion de la D934 et de la D294

Madame, Monsieur ,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que Lionfish Films prépare le tournage d'une mini-série de 8x30', provisoirement ou définitivement intitulée Nina and the Pig.

Cette série, soutenue par le département des Pyrénées Atlantiques et la région nouvelle Aquitaine est destinée à être diffusée sur la chaîne numérique de France Télévisions Slash à l'attention de la jeunesse.

Ce film, réalisé par M. David André et interprété ; entre autres ; par Mesdemoiselles Héloïse Volle, Catherine Ringer et Monsieur Victor Bonnel, est un road movie de deux personnes traversant la France à la recherche du paradis des animaux logé dans les Pyrénées.

Le tournage de ce film s'effectue dans le Béam du mercredi 22 septembre au lundi 01^{er} novembre 2021 et a établi son camp de base à Oloron-Sainte-Marie.

À cet effet, et afin de répondre aux exigences du scénario et aux souhaits du réalisateur, nous sollicitons de votre bienveillance l'autorisation d'effectuer des prises de vue et de pouvoir bloquer et dévier une départementale selon le calendrier et le descriptif suivant :

LE LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021
07H30-12H30

Lieu de tournage : Portion de la D934 depuis le rond-point avec la D294 et jusqu'au rond-point avec les D290 et la D3934 (cf plan joint)

Action : Les héros circulent en camping car et découvrent en écoutant la radio qu'ils sont recherchés. Ils croisent une voiture de gendarmerie et décident d'emprunter les petites routes.

Moyens techniques : Caméra sur le capot de la voiture suivant la voiture de jeu.
Caméra sur le bas-côté de la route.

Comédiens : 2 comédiens

Figuration : 2 figurants gendarmes

Equipe technique : Environ 40 personnes

Horaires de tournage : 08H00-12H00. (ces horaires restent à confirmer et s'entendent hors temps de préparation et de rangement)

58 Boulevard de Rochechouart – 75018 PARIS

+33 679 080 575

bdg@lionfishfilms.fr

SARL au capital de 45 000 € - SIRET 827 832 676 00023 – NAF 5911 C

LIONFISH FILMS

Stationnement des véhicules techniques : Parking du VVF Arriu Mage

Autorisations demandées : Demande d'autorisation de blocage total de la portion de la D934 depuis le rond-point avec la D294 et jusqu'au rond-point avec les D290 et la D3934 le lundi 27 septembre 2021 de 07H30 à 12H30(cf plan joint).
Demande de mise en place de déviation par les D294, puis par la D814 et par la D3934 (cf plan)

Note particulière : Le camping car croise la voiture de gendarmerie et quitte précipitamment la route pour une voie plus petite en s'engageant dans la rue De Marque Debaigt, 64260 Bielle. Pour la sécurité des usagers et de l'équipe technique du tournage, il convient donc de bloquer la circulation sur la portion désignée dans le plan.

**LE LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021
12H30-19H**

Lieu de tournage : Portion de la D294 sur le Plateau du Bénou, de la chapelle de le Serres à Billhères (64260) au col du Porteigt. (cf plan joint)

Action : Les héros circulent en camping car. Ils touchent au but, Héloïse , folle de joie, saute au cou de Victor qui perd le contrôle du camping car qui zigzague puis sort de route !

Moyens techniques : Caméra sur le capot de la voiture suivant la voiture de jeu.
Caméra sur la route, caméra dans les près au-dessus de la route

Comédiens : 4 comédiens

Figuration : Pas de figurants

Equipe technique : Environ 40 personnes

Horaires de tournage : 13H00-18H30. (ces horaires restent à confirmer et s'entendent hors temps de préparation et de rangement)

Stationnement des véhicules techniques : Sur le plateau du Bénou, 64260 Bielle/Bilhères : le long de la route du col du Porteigt et sur le parking au-dessus de la chapelle de le Serres.

Autorisations demandées : Demande d'autorisation de blocage total de la portion de la D294 sur le Plateau du Bénou, de la chapelle de le Serres à Billhères (64260) au col du Porteigt le lundi 27 septembre 2021 de 12H30 à 19H(cf plan joint).
Demande de mise en place de déviation par les D934, puis par la D918 et par la D238 (cf plan de proposition de déviation joint).

Note particulière : La sortie de route est réalisée par un cascadeur et nous réalisons pas véritablement l'accident. Nous faisons une ellipse. Cependant, le camping car zigzague le long de la D294 sur les deux voies avant de sortir de route. Pour la sécurité des usagers et de l'équipe technique du tournage, il convient donc de bloquer la circulation sur la portion désignée dans le plan.
Le Président de la Commission syndicale de Bielle et Billhères-en-Ossau, M. Jean Montoulieu nous a donné son accord et nous a précisé que ce blocage ne gênait pas l'activité professionnelle des éleveurs du plateau du Bénou qui peuvent passer par les sentiers pour contourner cette portion de D294.

LIONFISH FILMS

LISTE DES VÉHICULES TECHNIQUES

- | | | |
|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Camion Caméra/Son/machinerie | (30 m ³ avec hayon) |
| <input type="checkbox"/> | Camion Électrique | (35 m ³ avec hayon) |
| <input type="checkbox"/> | Camion Accessoire | (22 m ³ avec hayon) |
| <input type="checkbox"/> | Camion Régie | (22 m ³ avec hayon) |
| <input type="checkbox"/> | Camion Costumes | (22 m ³ avec hayon) |
| <input type="checkbox"/> | Camion transport animaux | (14m3 +remorque=16m de long) |
| <input type="checkbox"/> | Camions cantine | (22m3+remorque +14m3) |

Dans le cadre de ce tournage, la Société **LIONFISH FILMS** a souscrit une assurance "Responsabilité Civile" N° n°42282643 C 0001-2210018 auprès de :

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne

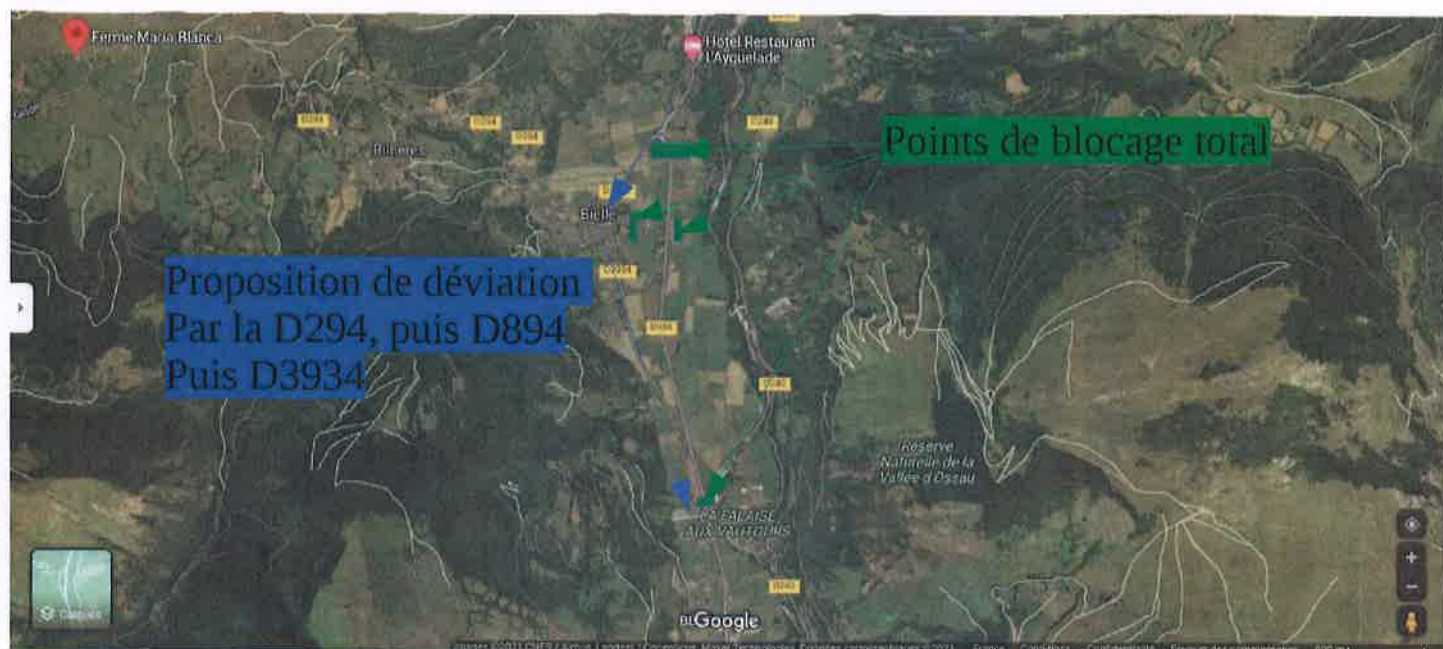
50 Rue de St Cyr,
69009 LYON
T : +33 1 47 75 27 34

Vous remerciant pour toute l'attention que vous accordez à notre requête, et restant à votre disposition pour tout autre information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir de notre part, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

Régisseuse adjointe
Caroline Dumas
06 98 67 24 57
carolinedumas71@gmail.com

Régisseur Général
Pierre Gomez
06 29 37 30 56
pierrexgomez@gmail.com

**Plan d'implantation
Blocage de la D934
Le lundi 27 septembre 2021
De 07H30 à 12H30
Tournage de Nina and the Pig**



Gros plans implantation blocage de la D934

De 07H30 à 12H30

Le lundi 27 septembre 2021

Tournage Nina and the Pig



Proposition de déviation De la D294 bloquée au niveau du plateau du Bénou Le lundi 27 septembre 2021 De 12H30 à 19H

